



**Intervention de SE M. Moncef Baati
Ambassadeur Représentant Permanent de Tunisie à Geneve
15^{ème} session du Groupe de Travail de l'EPU
Burundi – 24 Janvier 2013**

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Burundi et se félicite de l'intérêt que ce pays frère accorde à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation a pris note des avancées enregistrées depuis 2008, en particulier la mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, la révision d'envergure du Code pénal et le lancement de la révision du Code de Procédure Pénale qui envisage la création d'un fonds d'indemnisation des victimes de la torture.

La Tunisie recommande au Burundi de ratifier les conventions relatives aux droits des personnes handicapées et aux disparitions forcées ainsi que le protocole facultatif à la Convention contre la torture.

La Tunisie salue les actions entreprises pour la mise en place de mécanismes de Justice Transitionnelle, et recommande au Burundi d'intensifier ses efforts pour l'aboutissement rapide de ce processus et pour mettre fin à l'impunité de tous ceux qui ont commis des exécutions extrajudiciaires ou politiques.

La Tunisie note les mesures prises pour assurer l'égalité des sexes et recommande au Burundi d'accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de genre et de créer le conseil national du genre en leur consacrant des moyens adéquats.

La Tunisie recommande également au Burundi d'achever l'alignement de sa législation nationale aux dispositions du Statut de Rome.

La Tunisie exhorte la communauté internationale à venir en aide au Burundi, en particulier dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, de consolidation de la paix et de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.

Je vous remercie de votre attention.